

Objectifs généraux de la continuité pédagogique

A destination du chef d'établissement et de ses équipes

https://www.ac-orleans-tours.fr/continuitepedagogique/

Principes

Dans le cadre de la suspension des cours pour votre établissement tous les acteurs sont mobilisés pour organiser et suivre le travail de leurs élèves.

Le chef de l'établissement est attentif aux points de vigilance suivants.

Maintien d'une communication active entre tous les acteurs de la communauté éducative

Les outils habituels (vie scolaire, ENT, site) déjà connus des personnels, des familles et des élèves sont à privilégier. Il convient, néanmoins, de s'assurer que toutes les familles pourront bien avoir accès à ces informations et que les élèves peuvent accéder à des outils numériques adaptés aux activités proposées.

2. Continuité du rythme des apprentissages pour les élèves

L'organisation de la continuité pédagogique ne doit pas se limiter à la distribution de « devoirs » à faire. Il est important d'organiser, des temps de rencontre entre enseignants et élèves, en temps réel ou en différé. Un emploi du temps adapté pour chaque classe et chaque enseignant est recommandé. Il est possible de s'appuyer sur l'emploi du temps habituel.

3. Vigilance sur la nécessaire poursuite de l'évaluation des élèves

Dans l'optique des apprentissages, mais aussi de l'orientation et des examens, en lien avec les corps d'inspection, il est nécessaire de veiller à la continuité des évaluations de tous types avec les élèves.

Mise en œuvre par les enseignants

Le chef d'établissement, en collaboration si nécessaire avec les inspecteurs, accompagne les enseignants au cours des étapes de la mise en place d'un enseignement à distance.

1. Préalables

Les enseignants choisissent, avec l'aide du chef d'établissement et de leurs collègues, les outils numériques les plus adaptés à la situation locale. Il est nécessaire de privilégier des outils déjà connus et utilisés dans un premier temps.

Ils choisissent également leur stratégie pédagogique. Pour cela plusieurs choix :

⇒ L'enseignant peut poursuivre le chapitre ou la séquence commencée en adaptant ce qu'il avait prévu initialement à des apprentissages en ligne.

- ➡ Il peut commencer une nouvelle séquence en reportant à plus tard la fin du chapitre en cours et s'engager dans une organisation des apprentissages de ses élèves plus adaptée à un enseignement en ligne. Pour cela, différents outils sont à disposition dont ceux du CNED.
- ➡ Il peut choisir de travailler certaines compétences en s'appuyant sur le numérique. Par exemple : les compétences documentaires, l'autonomie, la compétence orale en demandant aux élèves de préparer un exposé à enregistrer, la collaboration entre élèves.

2. Organisation du travail des élèves

Pour organiser le travail de leurs élèves, les enseignants mobilisent leurs expériences professionnelles et peuvent s'appuyer sur le dispositif d'accompagnement académique, notamment la boite à outils de l'enseignement à distance.

Il est important de noter que, dans le cadre particulier de cet enseignement, organiser des temps de travail collectifs (classe virtuelle, tchat, etc.) et des travaux collaboratifs sur des projets spécifiques (écriture collaborative, production à plusieurs, etc.) est une nécessité pour rompre l'isolement.

Accompagnement académique

Cet accompagnement se met en place dès aujourd'hui.

Il consiste en:

- La mise en relation de l'établissement avec un inspecteur et un chargé de mission de la délégation académique au numérique pour l'éducation.
- La possibilité pour chaque enseignant concerné de joindre la cellule de continuité pédagogique au numéro : **02 38 79 39 75.**
- La possibilité pour chaque enseignant concerné d'accéder, en utilisant son adresse mail académique, à l'espace m@gistère « continuité pédagogique 2nd degré » : https://magistere.education.fr/ac-orleans-tours/course/view.php?id=6205

Cet espace permet :

- o de trouver des ressources complémentaires, transversales et disciplinaires.
- de bénéficier, selon ses besoins, de temps de formation sous forme de webinaires.
- o d'accéder à des forums d'échange.

Des premiers documents d'accompagnement sont déjà disponibles et cet espace sera enrichi dans les jours à venir.

Les contacts pour les corps d'inspection sont les suivants

Lycée professionnel	IEN-ET/EG référent de l'établissement
Lycées généraux et technologiques	IA-IPR référent du bassin
Lycée polyvalent	Binôme IEN-ET/EG référent - IA-IPR de bassin
Collège	IA-IPR référent du bassin